

Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Septembre 2015 n°22

EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

Cet été fut un bel été. La rentrée des petits et des grands semble plus légère lorsque nous avons dans le cœur et dans la tête le souvenir de belles journées ensoleillées et de soirées partagées en famille ou entre amis. Dans ce monde désorienté, le retour d'une vraie saison, telle que jadis nous les connaissions nous rassure. Mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue les accidents climatiques répétés, consécutifs en grande partie au réchauffement.

Ensemble, protégeons et respectons notre planète !

Les petits Nogentais ont retrouvé le chemin de l'école. La rentrée scolaire s'est bien passée, quelques petits chagrins certes mais très vite oubliés car au delà de l'appréhension ressentie par petits et grands lors de chaque rentrée, il y a aussi la joie de retrouver les copains de classe.

Après la rentrée des enfants, la rentrée des associations a eu lieu dans le cadre du carrefour des associations le samedi 5 septembre 2015. Cette première édition fut particulièrement réussie. Toutes les associations étaient présentes et je les remercie de leur participation, et de leur enthousiasme pour présenter leurs activités.

Félicitations et un très grand merci aussi à Christelle LE TALLEC, qui a piloté d'une main de maître l'organisation de cette manifestation.

Ensemble, bougeons pour faire vivre notre village !

Hélas, la vie peut aussi se montrer cruelle et à nouveau, des familles se trouvent dans la peine après avoir perdu un être cher en pleine jeunesse. Nous partageons leur peine.

Certains nouveaux Nogentais ont eu à subir des insultes raciales, des atteintes à leur biens. J'ai honte pour mon village. Nous méritons mieux que cela et au nom de tous les Nogentais, je veux exprimer mes regrets et je souhaite la bienvenue à ces nouveaux habitants

Apprenons à vivre ensemble et à combattre les préjugés !

Nous pensons aussi à nos anciens. Notre repas de fin d'année aura lieu le samedi 21 novembre 2015. Nous espérons vous y voir nombreux. Car en plus d'un bon repas, c'est aussi l'occasion de se retrouver, d'échanger, de rire et de retrouver ses 20 ans en dansant valse, tango et paso.... Et tant pis pour les courbatures du lendemain !

NB : Pour les personnes concernées, n'oubliez pas de renvoyer votre coupon.

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT
Jeannine Van Landeghem



Mairies en danger
=
Citoyens négligés

Une manifestation a dernièrement eu lieu à la Préfecture de Laon pour dénoncer l'asphyxie qui menace nos communes, tant du point de vue administratif que financier (diminution des dotations et mise en place des regroupements de communautés de commune dans des délais ne permettant pas une réelle concertation).

Nettoyage des trottoirs

Contrairement aux idées reçues, le nettoyage des trottoirs n'incombe pas à la commune.

L'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Maire de veiller à « garantir la sûreté et la commodité du passage ».

Tout au long de l'année, les propriétaires doivent assurer le balayage, le fauchage des mauvaises herbes, le taillage des haies au droit de leur propriété, le déneigement de leur trottoir. Chaque habitant doit participer à cet effort en maintenant son trottoir et son caniveau propres sur toute sa largeur.

Toute négligence est susceptible d'entraîner la responsabilité du propriétaire d'une maison individuelle ou du syndic de l'immeuble (Code Civil).

Réseaux d'assainissement

Le Syndicat d'assainissement a dû intervenir à plusieurs reprises sur les réseaux d'assainissement de la commune suite à des obstructions causées par des lingettes. Nous comprenons bien que l'utilisation de lingettes se développe et facilite grandement la vie au quotidien, mais nous comptons sur vous pour dorénavant ne plus les jeter dans les toilettes.

Recensement militaire

Afin de procéder au recensement militaire, nous convions les jeunes hommes et jeunes femmes à venir s'inscrire

à la mairie dans les trois mois suivants leur 16^e anniversaire munis d'une pièce d'identité, du livret de famille, ainsi qu'un justificatif de domicile.

Le recensement est obligatoire pour se présenter aux examens du bac et du permis de conduire.



Nos chers disparus

Il nous semble important de rappeler que les cimetières sont des lieux de recueillement et que nous pouvons tous, subitement, brutalement, avoir un de nos très proches, enfants, parents, grands parents y reposer. Alors, nous remercions tous, jeunes et moins jeunes de respecter la tranquillité des ces lieux qui ne peuvent en aucune manière être considérés comme des terrains de jeux ou de promenade pour les chiens.

Circulation et divagation des chiens

QUELQUES EXTRAITS DE L'ARRETE DU MAIRE DU N° 2005/17

Article 1 : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur le territoire de la commune.

Article 2 : Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent être déclarés à la Mairie et ne peuvent circuler que muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique, dans les lieux publics, les locaux ouverts au public ainsi que dans les parties communes des immeubles collectifs.

Article 4 : Les chiens circulants sur la voie publique, même accompagnés tenus en laisse et muselés, devront être munis d'un collier portant sur une plaque de métal les nom, adresse et téléphone du propriétaire ou être identifiés par tout autre procédé agréé : tatouage, puce électronique.

Article 6 : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que l'animal abandonne sur la voie publique y compris sur les trottoirs et dans les caniveaux ainsi que dans les parcs et espaces verts.

Respectons ces dispositions pour notre sécurité, notre hygiène et notre environnement.



Campagne de chasse 2015-2016

Par arrêté Préfectoral, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans notre département sont fixées ainsi qu'il suit :

Ouverture générale : 20 Septembre 2015

Clôture générale : 29 Février 2016

La plus grande prudence est recommandée aux chasseurs comme aux randonneurs .



ATTENTION AUX ZONOSES

Ce n'est pas légion mais la faune sauvage peut porter des maladies transmissibles à l'homme , dont les conséquences peuvent être graves au regard de la difficulté de les diagnostiquer rapidement. Dernièrement, des cas de Tularémie , maladie bactérienne véhiculée par le lièvre contaminé par des tiques, ont touchés plusieurs Axonnais . Les rats musqués et ragondins quant à eux, peuvent être porteurs de la leptospirose, le renard, de l'échinococcose alvéolaire, les campagnols, de la fièvre hémorragique, etc....

Des gestes simples, comme éviter la manipulation d'animaux morts ou à minimum, le faire avec des gants, ne pas manger, boire ou fumer lors de la préparation d'un animal sont conseillés.

Dans tous les cas, s'il vous arrive d'être atteint par des symptômes, des grandes fatigues, des états fiévreux, n'hésitez pas à préciser à votre médecin que vous avez été en contact avec la faune sauvage .

(source : fédération des chasseurs de l'Aisne)

Concours de pêche

Un grand concours de pêche a été organisé le samedi 25 juillet 2015 par l'association "Les fervents du bouchon". Une seule

technique était autorisée, la pêche au coup :

les pêcheurs ont dû montrer leur dextérité.

Le grand vainqueur est Marc Thory, venu de

Soissons qui a pêché 9265 grammes

d'écaillés malgré une météo défavorable. La

coupe lui a été remise par Madame Jeannine

Van Landeghem, maire de Nogent-l'Artaud.

Quentin Germain, 13 ans, remporte également la coupe du meilleur jeune. Jérôme Philipon termine premier pêcheur des Fervents du bouchon avec 2,710 kg de prises, onzième au classement général. Pierre Bourgeois, le président de l'association, également maire de Romeny-sur-Marne remercie les bénévoles qui l'ont aidé à organiser ce concours.



GRDF communiqué

Le coût du raccordement au réseau gaz peut être pris en charge à hauteur de 50 % par GRDF lorsque la demande est faite à l'occasion de travaux de voirie réalisés par la commune dans votre rue.

Mise en place d'une nouvelle boulangerie

A la mi-octobre, La Nogentaise située place du Marché, ouvrira ses portes. L'ouverture d'un nouveau commerce est toujours bienvenue dans notre bourg.

Commémoration de la libération de Nogent

Pluie, pluie et encore pluie en ce 27 août 2015. Il y avait quatre porte-drapeaux, un très mauvais temps, mais toujours des fidèles nogentais présents à cette cérémonie. La mémoire de la libération de notre village a été préservée. Convivialité et amitiés ont été réaffirmées lors du pot qui s'en est suivi.

Nogent Historique

Journées du patrimoine (19 et 20 septembre 2015)

Ces journées ont été l'occasion d'inaugurer l'exposition à la médiathèque des cartes de l'histoire de Nogent. Quant à Daniel Houpeau, il se faisait fort de conduire les visiteurs dans l'église Saint Germain, puis de les accompagner à la découverte des Ruines classées de Nogent-l'Artaud pour ces journées du Patrimoine.



Listes électorales

Les français et les françaises majeurs qui désirent s'inscrire sur les listes électorales, peuvent déposer leur demande en mairie avant le 31 décembre 2015 munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

Il est rappelé que des élections régionales auront lieu à la fin de cette année (les 6 et 13 décembre). Pourront voter les personnes qui seront inscrites avant le 30 septembre 2015. Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront de voter qu'à partir du 1er mars 2016.

Santé. Bien être

La sophrologie, pour qui, pour quoi ?

Historique : la sophrologie a été créée en 1960 par le Dr Alfonso CAYCEDO, neuropsychiatre colombien, qui s'intéressait particulièrement aux états et niveaux de conscience.

Elle a pour but l'épanouissement physique et mental. l'harmonie entre le corps et l'esprit. Elle s'adresse à tous, adultes, adolescents, enfants.

Ses domaines d'intervention sont nombreux, en voici quelques exemples :

- la gestion du stress, la gestion des émotions
- sommeil
- préparation mentale (examens, entretien, événement)
- combattre une dépendance
- gestion de la douleur
- bien-être physique & mental

Une séance en sophrologie dure une heure et comporte 4 grandes phases

- => un temps d'échange en début de séance
- => un temps de présentation, d'explication
- => un temps de pratique
- => un temps d'échange post-séance

Tarifs : il faut compter 50 euros la séance individuelle
12 euros en groupe

Certaines mutuelles et certains employeurs remboursent les séances de sophrologie. Se renseigner auprès de votre complémentaire santé ou de votre comité d'entreprise.

Votre sophrologue à Nogent-l'Artaud :

Pascal LE LAY, centre médical de Nogent l'Artaud au cabinet ou à domicile.

Des séances de groupe sont proposées le jeudi de 19 h à 20 h dans le sous sol de la mairie.

C'est la rentrée

Une rentrée sous vigilance

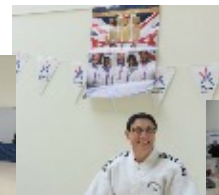
De la joie, des rires mais aussi des pleurs pour cette rentrée scolaire 2015/2016.

Une légère baisse dans nos effectifs se fait toutefois ressentir, malgré les inscriptions nombreuses : 213 élèves à ce jour contre 217 l'année dernière.

Le carrefour des associations

Le samedi 5 septembre 2015 a eu lieu le premier carrefour des associations. Toutes ont répondu présentes et nous les en remercions.

Quelques photos =



Médiathèque Henry Murger

Toujours fidèle aux grands rendez-vous de rentrée, votre médiathèque vous présentera comme chaque année les prix littéraires 2015 et les meilleures ventes en librairie dès leur parution.



Inaugurée aux 32^{ème} Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2015, une splendide exposition « NOGENT-L'ARTAUD au début du 20^{ème} siècle », sera maintenue dans votre médiathèque jusqu'au samedi 28 Novembre 2015 inclus. Nul doute que de nombreuses Nogentaises et Nogentais viendront retrouver leurs souvenirs teintés d'un brin de nostalgie devant les très nombreuses reproductions de cartes postales du siècle dernier.

(Entrée libre aux heures d'ouvertures de la médiathèque)

Gym

Nouveautés de l'année : ZUMBA pour les 10-14 ans le mercredi de 18h15 à 19h et gym douce le lundi de 11h à 12 h.

Les autres activités proposées sont maintenues aux mêmes horaires.

Les tarifs : 85 euros pour les adultes, 70 euros pour les ados



et 55 euros pour les enfants.

Possibilité de venir, accompagné d'un ou plusieurs invités occasionnels avec une participation modique à régler en début d'heure.

Contact : Roselyne 03 23 70 03 72 / 06 84 69 31 98

Béatrice 03 23 70 05 67 / 06 35 91 98

93

MENU LEAUTE Béatrice, secrétaire section gym Réveil Nogentais



Foire aux oignons

Elle aura lieu, comme traditionnellement, le dimanche 29 novembre 2015 (dernier dimanche du mois).

Concours de photographie



Un concours de photographie est organisé par la mairie = il suffit de photographier **une partie caractéristique de notre commune** puis de l'envoyer à Monsieur Huyart Charles (mail = ch.huyart@nordnet.fr). Bien des points de vue sont encore à découvrir sur notre commune.

La meilleure photographie fera l'objet de la première page du Bulletin Municipal Officiel de la commune en fin d'année.

Stationnement sur espaces verts

L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits et gênants sur les pelouses, plantations et/ou tout autre espace vert : voir l'arrêté 2015/37 du 25 septembre 2015.



Mairie : Tél. 03 23 70 01 18 • Fax 03 23 70 10 88

Secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h et vendredi après-midi de 14h à 17h

Le samedi de 10h à 12h semaines paires

Le Maire reçoit sur rendez-vous

Permanence des Adjoints : le samedi de 10h à 12h semaines paires

Perception à Charly-sur-Marne 03 23 82 00 68
Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi

Médiathèque Municipale : 03 23 70 67 91
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30
le vendredi de 16h à 18h
le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Écoles :
• Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57
• Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

Masseur-kinesithérapeute
Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26
34 Grande Rue 06.86.87.59.74

Infirmières :
Mme BEAUDET-LEPAROUX Angélique 06 87 22 16 74
Mme DUFLOT Corinne 03 23 71 39 07
2 rue de l'Arquebuse

Osteopathe D.O
Mme ELOTA Elikya 06 19 80 40 12
2 rue de l'Arquebuse

Sophrologue
M. LE LAY Pascal (sur RDV) 06 61 68 95 12
2 rue de l'Arquebuse

Sage-femme
Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 06 64 36 31 17
2 rue de l'Arquebuse

EHPAD
7 rue Porteneuve 02310 Nogent-l'Artaud
Téléphone 03 23 84 90 80
Fax 03 23 84 90 81

Pharmacie : Mme BARON 03 23 70 02 54

Centre hospitalier Château-Thierry 03 23 69 66 00

Gynécologie-Maternité 03 23 69 66 46

Consultation des nourrissons
4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

La Poste : 03 23 70 02 49
Du lundi au samedi: 9h30 à 12h et le lundi et le vendredi de 14h à 16h
(sous réserve de changement de dernière minute).
Heures de levées du courrier :
du LUNDI au VENDREDI : 15H, le SAMEDI 12H

La déchèterie intercommunale

Horaires d'hiver, du 15/10/2015 au 14/04/2016

Les lundis de 14h00 à 17h00

Les mercredis de 9h00 à 12h00

Les vendredis de 14h00 à 17h00

Les samedis de 9h00 à 17h00

Sauf changements après cette édition

La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est réglementé par carte personnelle.

Communauté de Communes du Canton de CHARLY
03 23 82 24 69

EN CAS D'URGENCE :

Police secours (17)
Pompiers (18) 03 23 82 00 18
Samu (15) 03 23 82 00 15
Gendarmerie 03 23 70 78 17
Sécurité GAZ 08 00 47 33 33
Ambulances FAVIER 03 23 82 04 56
DUPLETTY 03 23 82 07 57

E.D.F — G.D.F. Tél. : 08 10 34 79 48.
Fax : 03 44 21 65 55

Courriel : erdf-are-picardie@erdfdistribution.fr.

Adresse : ERDF - ARÉ Picardie 74, rue Jean Jaurès - 60100 Creil.

Votre contact dépannage 24h/24

Numéro Azur : 08 10 33 32 02

VEOLIA

Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry

Du lundi - vendredi 8h - 12 h / 13h30-17h30

Téléphone (appel non surtaxé) 09 69 36 72 61

Curé de la paroisse
Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

Médiateurs :
M. Didier Rousseau Tél 03 23 69 57 51 ou 03 23 69 75 41
06 31 29 80 54

Mail = conciliateurj-02@orange.fr

les 2e mardi de chaque mois de 14h à 16h30h à Charly sur Marne en mairie.

Assistante Sociale : 03 23 83 85 00
Longs prés de 13h30 à 16h
Tous les lundis sauf le 3ème du mois

Tribunal d'Instance de Soissons

Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00

Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Destructions d'insectes

M. Julien LEFEVRE

Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

Gare S.N.C.F : (sous réserve) 3635

Du lundi au vendredi : de 6h 30 à 13h 55

Fermé le samedi

Dimanche et jours fériés : de 12h 50 à 17 h 45

Service des cars : informations 08 10 75 00 00

Calendrier des manifestations patriotiques pour le quatrième trimestre 2015

Mercredi 11 NOVEMBRE 97^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 11 h. Monument aux Morts de **Nogent l'Artaud**
Samedi 5 DECEMBRE Hommage aux Morts durant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc 10 h 30 Monument aux Morts de **Nogent l'Artaud**